

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**délibération :
DE_2026_5_2**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 9

Votants : 15

L' an deux mille vingt six, le vendredi 05 juin à 16 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Mai 2026

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François

**Objet : Délibération
d'approbation du procès-
verbal du précédent Conseil
municipal**

Pouvoirs :

Monsieur de CABISSE Thierry a donné pouvoir à Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno

Madame LEROY Cécile a donné pouvoir à Madame BRES Sylvie

Monsieur PASDELOU Philippe a donné pouvoir à Madame PLANCHER Dominique

Madame RICARD Catherine a donné pouvoir à Madame BRUYERE Cécile

Monsieur PREVOST Charles a donné pouvoir à Monsieur MONTELEONE François

Madame PASCAL Jeanne-Marie a donné pouvoir à Monsieur RUEL Bruno

Absent(s) : Monsieur de CABISSE Thierry, Madame LEROY Cécile, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Monsieur PREVOST Charles, Madame PASCAL Jeanne-Marie

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie BRES

Rapporteur : Dominique Plancher

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 24 avril 2026, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Cécile LEROY.

Vu les demandes de rectifications et de corrections reçues suite à la rédaction,

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE

DE VALIDER le procès-verbal du Conseil municipal du 24 avril 2026

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont
signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,

Dominique PLANCHER

La secrétaire,

Sylvie BRES

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nîmes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
Emis le 05/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

LA MAIRE



Dominique PLANCHER

100